



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Zohra OUAGUEF

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Frédéric MELCHIOR.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET  
PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

(N°2023-378)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Éducation et, notamment, ses articles R.216-4 à R.216-19 ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

**Vu** la délibération n°8 du Conseil Général en date du 19/09/2011 « Gestion des logements de fonction – Titres d'occupation des personnels logés par nécessité absolue de service » ;

**Vu** la délibération n°5 du Conseil Général en date du 29/06/2009 « Gestion des logements

de fonction dans les EPLE » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission « Education, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 05/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'approuver, pour le collège Darras-Riaumont de LIEVIN, la concession de logement par nécessité absolue de service figurant au tableau en annexe 1, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

D'approuver, pour les 6 collèges, les concessions de logement en forme de convention d'occupation précaire, figurant au tableau en annexe 2, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 18 septembre 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR NAS ET US

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt Maison)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
LENS-HENIN	CA de Lens-Liévin	Liévin	LIEVIN	Darras-Riaumont	Avenue Entre Deux Monts 1er étage	62800 LIEVIN	Marie-Gaël SITAR	NAS 2	En attente recrutement	ATTEE	F4	75 m²	Garage	Ø	Appartement	02/02/2023	Modification	01/09/2023	Favorable

Légende :

NAS 1 Personnels état  
 NAS 2 Personnels ATTEE

CONCESSIONS DE LOGEMENT DANS LES EPLE

PAR COP

TERRITOIRE	E.P.C.I.	CANTON	COMMUNE	COLLEGE	ADRESSE	VILLE	PRINCIPAL	NATURE DE LA CONCESSION	NOM	PROFESSION	TYPE LOGT	SURFACE	Dépendances	Redevance mensuelle	Consistance (Appt Pavillon)	AVIS C.A.	Nouveau, Modification, Renouvellement, Régularisation	DATE DE LA CONCESSION	Propositions des Services
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	DOUVIRIN	AUCHY-LES-MINES	Joliot-Curie	24 rue de la Planquette - 1er étage - Appartement de Droite	62138 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPE	Convention d'Occupation Précaire	Isabelle TRAISNEL-MENEGATTI	SAENES - Secrétaire de direction	F3	62 m <sup>2</sup>	Garage	446,36 €	Appartement	29/06/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
ARTOIS	CA de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane	DOUVIRIN	AUCHY-LES-MINES	Joliot-Curie	24 rue de la Planquette - 1er étage - Appartement du Milieu	62138 AUCHY-LES-MINES	Sylvain FALEMPE	Convention d'Occupation Précaire	Mélanie YOSBERGUE	ATTEE - Service Partagé	F4	86 m <sup>2</sup>	Garage	619,15 €	Appartement	29/06/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	CARVIN	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue André Pantigny 2ème étage - Appartement n° 4	62820 LIBERCOURT	Dalila PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Cécilia SCHEMBRI	Secrétaire d'Intendance - ADJENES	F4	70,86 m <sup>2</sup>	Garage	425,00 €	Appartement	29/06/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	CARVIN	LIBERCOURT	Jean de Saint-Aubert	30 rue André Pantigny 2ème étage - Appartement n° 5	62820 LIBERCOURT	Dalila PERRICHOT	Convention d'occupation précaire	Magalie ROSOLEN	ATTEE	F4	81,09 m <sup>2</sup>	Garage	484,50 €	Appartement	29/06/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	HÉNIN-BEAUMONT - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz RDC Logement N° 3	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Joëlle COGET	ATTEE Accueil	F3	61 m <sup>2</sup>	Garage	361,25 €	Appartement	04/07/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
LENS-HÉNIN	CA d'Hénin-Carvin	HÉNIN-BEAUMONT - 1	OIGNIES	Louis Pasteur	8 avenue Mermoz 1er étage Logement N° 6	62590 OIGNIES	Jean-Paul CARON	Convention d'occupation précaire	Marie-Madeleine TEPLIK	Enseignante	F3	57 m <sup>2</sup>	∅	361,25 €	Appartement	04/07/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
MONTREUILLOIS-TERNOIS	CA des Deux Baies en Montreuillois	ÉTAPLES	ÉTAPLES	Jean Jaurès	1 ruelle du Mont Levin Logt n°3	62630 ETAPLES	Anne-Rose PIGNON	Convention d'occupation précaire	Alexandre PICARD	Assistant d'éducation	F4	76 m <sup>2</sup>	Garage	522,23 €	Maison	03/04/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
MONTREUILLOIS-TERNOIS	CA des Deux Baies en Montreuillois	ÉTAPLES	LE TOUQUET	Maxence Van Der Meersch	Avenue des Canadiens	62520 LE TOUQUET PARIS PLAGE	Valérie LEGAY	Convention d'occupation précaire	Nathalie ALLIOUCHE	Aide Soignante EREA Berck	F5	120 m <sup>2</sup>	Garage	923,50 €	Maison	11/04/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable
MONTREUILLOIS-TERNOIS	CC du Ternois	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Roger Salengro	Rue Roger Salengro	62130 ST POL SUR TERNOISE	Dominique DEJ	Convention d'occupation précaire	Nathalie DEMAGNY	Secrétaire d'Intendance	F4	81 m <sup>2</sup>	Garage	372,60 €	Maison	14/03/2023	Renouvellement	01/07/2023 au 30/06/2024	Favorable

La redevance tient compte de l'augmentation de l'IRL du 13/07/2023.

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes  
Direction de l'Éducation et des Collèges  
Service Administratif et Financier

**RAPPORT N°43**

Territoire(s): Artois, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

Canton(s): DOUVVIN, CARVIN, HENIN-BEAUMONT-1, ETAPLES, LIEVIN , SAINT-POL-SUR-TERNOISE

EPCI(s): C. d'Agglo. de Béthune Bruay Artois Lys, Romane, C. d'Agglo. d'Hénin Carvin, C. d'Agglo. de Lens - Liévin, C. d'Agglo. des Deux Baies en Montreuillois, C. de Com. du Ternois

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023**

#### **CONCESSIONS DE LOGEMENTS PAR NÉCESSITÉ ABSOLUE DE SERVICE ET PAR CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT**

Les articles R. 216-4 à R. 216-19 du Code de l'éducation, relatifs aux concessions de logement accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement, disposent que la collectivité de rattachement doit délibérer sur les propositions du Conseil d'administration transmises par le chef d'établissement, après avis de France Domaines.

Pour répondre aux besoins résultant de la nécessité absolue de service ou de l'utilité de service, le Président du Conseil départemental autorise, par arrêté, les concessions de logement s'inscrivant dans ce cadre, préalablement validées par la Commission permanente, et signe les titres d'occupation inhérents.

Le chef d'établissement du collège Danielle Darras-Riaumont à Liévin, m'a transmis la proposition de son Conseil d'administration, reprise dans le tableau ci-annexé, relative aux concessions de logement pour nécessité absolue de service.

Les chefs d'établissement de six collèges m'ont transmis les propositions de leurs Conseils d'administration respectifs, reprises dans le tableau ci-annexé, relatives aux logements vacants, en vue de l'attribution par convention d'occupation précaire.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'approuver, pour les collègues, les concessions de logement, figurant aux tableaux joints, selon les modalités reprises au présent rapport.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 05/09/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY